

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 17 janvier 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 17 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 et 13 décembre 2016.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2017".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses - Exercice financier 2017".
 - 4.3 Autorisation de paiements des charges incompressibles - Année 2017.
 - 4.4 Nominations des représentants (3) de la Municipalité de Lac-Etchemin au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin (OMH) pour un mandat d'une durée de trois (3) ans (janvier 2017 à janvier 2020).
 - 4.5 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
 - 4.6 Proclamation - Lac-Etchemin "municipalité alliée contre la violence conjugale".
 - 4.7 Mandat à la société d'avocats Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells - Arrérages de factures de location d'équipements municipaux, de frais de lettre recommandée et d'intérêts.
 - 4.8 Autorisation - Emprunt d'un montant maximal de 550 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer ses dépenses courantes en attendant la perception des revenus - Année 2017.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.

- 5.2 Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du "Programme d'amélioration du réseau routier municipal - Année 2017".
- 5.3 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.4 Résolution d'embauche de M. Eric Brochu au poste régulier temps plein comme mécanicien-opérateur.
- 5.5 Formation du Comité de sélection pour l'étude et l'évaluation des soumissions - Service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées - 2017.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du Comité consultatif d'urbanisme.
- 6.2 Participation au programme « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » - Année 2017.
- 6.3 Résolution d'appui à la demande d'autorisation de M. Roger Gagnon auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, un lotissement et une fin autre que l'agriculture relativement à la propriété sise au 245, 8^e Rang.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de la municipalité de l'année 2016, une somme de 1 895 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté loisirs (amélioration des équipements).

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :
 - 11.1 Souscriptions diverses :
 - a) Aide financière au Festival Clermont-Pépin - Edition 2017.
 - 11.2
- 12. Période d'intervention des membres du conseil.
- 13. Période de questions des citoyens.
- 14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et

l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2017 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2017

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET DU 13 DÉCEMBRE 2016

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 6 et du 13 décembre 2016 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

002-01-2017-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

002-01-2017-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2017 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, années 2017-2018-2019, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2017

4.1

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2017"

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2017 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-

trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2017 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2017
4.2 **AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS DIVERSES - EXERCICE FINANCIER 2017"**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2017 concernant les "contributions diverses";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2017 concernant les "contributions diverses".

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2017
4.3 **AUTORISATION DE PAIEMENTS DES CHARGES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'ensemble des paiements incompressibles de l'année 2017, le tout en référence au document intitulé "charges incompressibles - budget 2017" préparé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

006-01-2017
4.4 **NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS (3) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN (OMH) POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS (JANVIER 2017 À JANVIER 2020)**

Considérant que, conformément à l'article 20 du décret 1132-2001, la Municipalité de Lac-Etchemin est tenue de nommer trois (3) membres administrateurs au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin (OMH) pour un mandat d'une durée de trois (3) ans (janvier 2017 à janvier 2020) soit MM. Paul Poulin, Serge Plante et Hervé Gagnon.

Adoptée à l'unanimité.

007-01-2017
4.5 **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS**

LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

008-01-2017
4.6

PROCLAMATION - LAC-ETCHEMIN "MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE"

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

DE proclamer Lac-Etchemin "municipalité alliée contre la violence conjugale".

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2017
4.7

MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS CAÏN, LAMARRE, CASGRAIN, WELLS - ARRÉRAGES DE FACTURES DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, DE FRAIS DE LETTRE RECOMMANDÉE ET D'INTÉRÊTS

Considérant que des arrérages de factures de location d'équipements municipaux, de frais de lettre recommandée et d'intérêts pour l'année 2016 sont dus par un citoyen (réf. Fact. nos 218 et 249);

Considérant que des avis ont été expédiés au contribuable concerné;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE ce conseil mandate Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells, société d'avocats, à prendre les procédures judiciaires appropriées pour le recouvrement des sommes dues à la municipalité;

QU'avant d'entreprendre toute procédure, le procureur est mandaté pour expédier une mise en demeure au citoyen en défaut;

QUE par la suite, le procureur au dossier fasse rapport au directeur général/secrétaire-trésorier qui fera les recommandations appropriées au Conseil municipal sur les mesures à prendre et le suivi à apporter au dossier des arrérages de factures de location d'équipements municipaux, de frais de lettre recommandée et d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité.

010-01-2017
4.8

AUTORISATION - EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 550 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PAYER SES DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA PERCEPTION DES REVENUS - ANNÉE 2017

Considérant que la municipalité prévoit un manque de liquidité pour la période précédant la perception des taxes (janvier 2017 à mai 2017);

Considérant que, compte tenu des intérêts, il y aurait avantage pour la municipalité à emprunter temporairement un montant disponible dans son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise l'emprunt d'un montant maximal de 550 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer les dépenses courantes en attendant la perception des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

011-01-2017
5.1 **ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2017, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	136 517 \$
Dépenses :	205 737 \$
Déficit :	62 298 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	6 922 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

012-01-2017
5.2 **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - ANNÉE 2017"**

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2017 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2017
5.3 **CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE**

LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de la Sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE l'ensemble des membres du personnel affectés au service et inscrits à l'organigramme soient confirmés dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

014-01-2017
5.4

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. ERIC BROCHU AU POSTE RÉGULIER TEMPS PLEIN COMME MÉCANICIEN-OPÉRATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Eric Brochu comme employé régulier temps pleins à titre de mécanicien-opérateur, le tout effectif à la date d'embauche soit le 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

015-01-2017
5.5

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉTUDE ET L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - SERVICE D'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES - 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à la formation du Comité de sélection pour l'étude et l'évaluation des soumissions déposées suite à l'appel d'offres par invitation pour la fourniture du service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées - 2017;

QUE ledit Comité de sélection sera formé des personnes suivantes : MM. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier, Eric Guenette, directeur Services publics Urbanisme et Environnement et Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

016-01-2017
6.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la durée de leur mandat :

Représentants de la population :

- Messieurs Benoît Drouin et Sylvain Lafontaine (février 2017 à janvier 2019);
- M. Gilles Neault et Mmes Catherine Poulin et Nancy Auclair (février 2016 à janvier 2018).

Représentants du Conseil municipal :

- MM. Serge Plante (président) et Sylvain Drouin.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 013-01-2016.

Adoptée à l'unanimité.

017-01-2017
6.2

PARTICIPATION AU PROGRAMME « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » - ANNÉE 2017

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR!* » a connu un succès impressionnant;

Attendu que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Attendu qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »;

Attendu que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

Attendu que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Attendu que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »;

Attendu que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Attendu que le programme sera relancé en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »

jusqu'à concurrence de 17 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 2 550 \$.

Adoptée à l'unanimité.

018-01-2017
6.3

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE M. ROGER GAGNON AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE ALIÉNATION, UN LOTISSEMENT ET UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE RELATIVEMENT À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 245, 8^E RANG

Attendu que la Commission a émis une orientation préliminaire dans le dossier #411 203 et qu'elle mentionne que ladite demande devrait être refusée;

Attendu que le garage que M. Gagnon désire conserver avec son terrain est pour l'entreposage de sa machinerie forestière utilisée pour réaliser des travaux sylvicoles sur les différents lots boisés qu'il possède dans le secteur;

Attendu que la Ferme Jersey inc. n'avait pas prévu, lors de l'acquisition de l'exploitation agricole de M. Gagnon, conserver ce garage étant donné qu'il y a déjà deux (2) autres garages sur la ferme;

Attendu que la municipalité avait déjà donné un avis favorable antérieurement (voir résolution 246-12-2015) et que l'argumentation faite en fonction des dix critères de l'article 62 est toujours d'actualité;

**POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1).

Adoptée à l'unanimité.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

019-01-2017
7.1

VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu deux (2) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

Éliza Parent 112,45 \$
Hockey sur glace - 1^{er} au 4 décembre 2016
USA - Canada Cup Séries

Éliza Parent 35,11 \$
Hockey sur glace - 7 au 9 octobre 2016
Showcase Midget 2016 - Kitchener, Ontario

Adoptée à l'unanimité.

020-01-2017
7.2

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNÉE 2016, UNE SOMME DE 1 895 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 1 895 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté loisirs (amélioration d'équipements) et représentant les revenus d'amélioration de l'année 2016 prévus et déposés au fonds général;

Aréna	755 \$
Centre des arts et de la culture	980 \$
Balle-molle	160 \$
	<hr/>
	1 895 \$

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

021-01-2017
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2016 pour la somme de 439 808,51 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 268 074,46 \$ et déboursés directs : 171 734,05 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

022-01-2017
11.1-a)

AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL CLERMONT-PÉPIN - ÉDITION 2017

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 200 \$ à titre de contribution financière au comité organisateur du Festival Clermont-Pépin - Édition 2017 qui se tiendra à Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Jean-Guy Gosselin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER